



S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ

***Cap sur le développement économique
pour tous, par tous et avec tous***
**Commentaires du Conseil du patronat du
Québec soumis dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2015-2016**

Février 2015

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Février 2015

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 2015

Table des matières

Introduction	4
1. La fiscalité, notamment celle des entreprises	5
a. Les taxes sur la masse salariale	6
b. Les crédits d'impôt aux entreprises	6
c. L'écofiscalité	7
d. La surtaxe sur les institutions financières	8
e. L'écart de taxation	8
f. Le transfert d'entreprises	8
g. La fiscalité des particuliers	8
2. Le Fonds vert	9
3. Mesures relatives aux secteurs de la santé et des services sociaux	9
4. L'évaluation périodique de l'efficacité des mesures.	10
5. Le commerce électronique	10
6. La rémunération dans la fonction publique	10
7. L'attestation de Revenu Québec (ARQ) et la lutte contre l'évasion fiscale	11
8. La loi du 1%	12
9. La taxe sur le tabac et sur l'alcool	12
10. Les tarifs d'Hydro-Québec	13
11. Les droits de scolarité universitaires	13
12. Favoriser l'investissement privé dans l'économie et créer de la richesse collective	14

Commentaires du Conseil du patronat du Québec soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires 2015-2016

Février 2015

Introduction

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de présenter ses recommandations en vue de la préparation du budget du Québec de 2015-2016. Plus que jamais, il s'agit d'un exercice crucial pour le développement économique du Québec surtout dans le contexte de faible croissance économique actuelle et prévue, ainsi que d'une perspective démographique défavorable.

Comme il l'a fait dans ses commentaires sur le projet de loi n° 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, le Conseil du patronat appuie les efforts de rigueur budgétaire et le retour à l'équilibre des finances publiques pour l'année financière 2015-2016, et estime que le Québec n'a pas d'autre choix étant donné l'importance du fardeau fiscal actuel de ses contribuables comparativement aux autres États en Amérique du Nord ainsi que l'ampleur de sa dette.

Le Québec connaît des déficits budgétaires depuis 2009, plusieurs ont qualifié ces déficits de structurels. Au Canada, le Québec se classe au dernier rang des provinces au chapitre de la dette, avec une dette brute représentant 54 % de son PIB, une dette nette de 50 % et des déficits cumulés de 33 %. Rappelons qu'au milieu des années 60, la dette nette du Québec n'était que de 5 % du PIB. En 2013-2014, le service de la dette a atteint 10,6 milliards \$, soit 11 % des dépenses de l'État ou, encore, l'équivalent de 30 millions \$ par jour. Dans les années à venir, pour des raisons démographiques notamment, il fera face à un ralentissement de croissance économique et à une hausse de certaines dépenses de façon plus marquée que d'autres provinces et pays de l'OCDE.

Nous assistons, depuis quelques années, à une multiplication de hausses de taxes et de tarifs. Pensons, notamment, à la hausse de la taxe sur l'essence, à l'introduction de la taxe santé et à l'indexation des tarifs. Par ailleurs, plus récemment, la plupart des crédits d'impôts aux entreprises ont été réduits de 20 %. De plus, comme les taux d'imposition et de taxation au Québec sont déjà élevés, et ce, avant même que l'effet du vieillissement de la population ne se fasse sentir, il serait contre-indiqué de tenter de générer davantage de revenus de taxation à compter de maintenant.

De l'autre côté, la croissance des dépenses consolidées au cours des 10 dernières années, soit de l'exercice budgétaire de 2003-2004 à celui de 2013-2014, a été de 66,9 %, dépassant généralement, chaque année, le niveau qui était prévu au budget, le taux d'inflation et de croissance de la population, de même que le taux de croissance économique.

Le contrôle des dépenses publiques permet un assainissement des finances publiques à long terme et une croissance économique soutenable. Une fois le retour à l'équilibre budgétaire atteint, le défi est de maintenir également cet équilibre pour les prochaines années. Le Conseil du patronat a déjà recommandé l'instauration d'un cran d'arrêt sur toute nouvelle dépense publique qui ne serait pas compensée par une réduction équivalente dans les programmes existants. Le Conseil du patronat constate avec satisfaction que le gouvernement a repris à son compte l'idée du « cran d'arrêt », le premier ministre du Québec y ayant fait allusion à plusieurs occasions, et l'invite à poursuivre dans cette voie.

Le Conseil a invité également le gouvernement, dans une perspective globale, à réviser les avantages offerts par l'ensemble des programmes gouvernementaux, en ramenant leur générosité à un niveau comparable à celui de la moyenne des programmes similaires au Canada, et ce, aussi longtemps que la richesse au Québec ne surpassera pas celle de la moyenne canadienne.

Le gouvernement du Québec a déjà investi des efforts pour contrôler la croissance de ses dépenses, et le Conseil du patronat l'incite fortement à poursuivre dans ce sens. Toutefois, cet exercice a ses limites s'il n'est pas accompagné d'une réflexion plus fondamentale sur la capacité d'intervention de l'État. Les efforts sur tous les plans, tant du côté des dépenses que des revenus, doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche basée sur une vision de long terme en mesure d'assurer des finances publiques saines et une croissance économique soutenue. En ce sens, le Conseil rappelle l'importance de toujours avoir à l'esprit l'impact de différentes mesures budgétaires, fiscales ou réglementaires sur la compétitivité des entreprises et sur la croissance économique.

Nous décrivons, dans ce qui suit, nos principales recommandations à ces égards. Nous tenterons de répondre également aux principales questions posées sur le site des consultations prébudgétaires qui touchent de plus près à la prospérité du Québec. Cependant, notons que certains éléments discutés dans le présent document pourraient aussi figurer dans deux autres mémoires que nous avons présentés récemment, soit celui soumis à la Commission de révision permanente des programmes et celui soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise¹, et nous nous y référerons également à l'occasion.

1. La fiscalité, notamment celle des entreprises

Le Conseil du patronat est d'accord avec le gouvernement sur le fait que le Québec devrait revoir son système fiscal pour le rendre plus efficace et plus compétitif tout en assurant un financement adéquat des services publics. Pour ce qui est de l'impôt des sociétés, le Conseil

¹ Voir les deux documents suivants : mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission de révision permanente des programmes, novembre 2014 <https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/11/memoire211114.pdf>; mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, octobre 2014 <https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/10/memoire101014.pdf>

rappelle que la recherche montre que des taux d'impôt plus élevés ont un effet négatif sur l'investissement, la création d'emplois et la croissance économique d'un État. Si la situation du Québec en ce qui a trait au taux d'imposition des sociétés est relativement concurrentielle, il en est tout autrement d'un volet important, et souvent négligé, de la fiscalité globale : les programmes financés à même les cotisations des employeurs sur la masse salariale, communément appelées taxes sur la masse salariale.

a. Les taxes sur la masse salariale

Bien que le taux d'imposition des sociétés en vigueur au Québec soit relativement concurrentiel, il n'en est pas moins vrai que la fiscalité globale pénalise les entreprises d'ici en raison des cotisations des employeurs sur la masse salariale. Ainsi, les employeurs au Québec paient 30 % de plus que les employeurs de l'Ontario et 45 % de plus que la moyenne canadienne en cotisations sur la masse salariale, notamment en raison des cotisations au Fonds des services de santé (FSS).

Le Conseil du patronat estime que ces taxes sur la masse salariale réduisent la capacité des employeurs à verser des salaires plus élevés et à embaucher davantage de travailleurs. Dans ce sens, ces cotisations nuisent à la compétitivité des entreprises et au pouvoir d'achat des travailleurs. Nous considérons qu'il faut examiner, dans une perspective globale, la générosité de nos programmes qui sont financés par ces cotisations puisque ce sont les mêmes contribuables qui paient finalement.

L'esprit d'assainissement des dépenses publiques et d'analyse de la pertinence de certains programmes doit se refléter aussi par la révision des différents programmes financés par des taxes sur la masse salariale. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est du régime de santé et de sécurité du travail, financé, rappelons-le, à 100 % par les employeurs, d'autant plus que le gouvernement représente, avec une cotisation de près de 500 millions \$, l'employeur le plus important à la CSST. Une approche globale est nécessaire par ailleurs. Les volets du régime que sont la prévention, la réparation et le financement forment, en effet, un tout indissociable.

b. Les crédits d'impôt aux entreprises

De façon générale, les dépenses fiscales doivent être analysées dans un contexte global de fiscalité des sociétés. Il est très important d'en évaluer l'efficacité dans une perspective de long terme. Selon le Conseil du patronat, les crédits d'impôt pour la R-D et pour les affaires électroniques ont leur mérite, et il est important non seulement de ne pas les réduire davantage, mais aussi d'évaluer la possibilité de réajuster leur niveau à la suite d'une évaluation avantages-coûts. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas revoir leurs modalités pour essayer d'en tirer une plus grande valeur ajoutée².

² Mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Le Conseil s'est déjà interrogé sur l'efficacité des crédits pour la R-D en notant qu'en dépit du fait que le Québec figure parmi les endroits où il se dépense le plus en R-D au Canada, et même au monde, il ne compte pas parmi les endroits où la productivité est la plus forte et où, proportionnellement, il y a le plus de brevets d'invention. Le Conseil a recommandé qu'un exercice d'étalonnage, qui saurait prendre en compte le contexte global fiscal et réglementaire, devrait donc être fait pour comparer la situation du Québec à ce qui se fait ailleurs.

Selon le Conseil du patronat, le soutien aux entreprises, qu'il soit sous forme d'aide fiscale ou autre, devrait être orienté vers :

- L'amélioration de la productivité;
- L'innovation et la création de valeur ajoutée;
- La commercialisation et la mise en marché;
- La réduction de l'empreinte environnementale.

Par ailleurs, il faut examiner davantage des programmes favorisant les partenariats entre les entreprises de même qu'entre les entreprises et le milieu de l'enseignement et de la recherche. L'expérience internationale suggère que ces partenariats donnent en général de bons résultats en matière d'innovation.

c. L'écofiscalité

Le gouvernement du Québec devrait considérer l'opportunité de prendre une orientation en matière d'écofiscalité au détriment d'autres formes d'imposition, notamment celle du produit du travail, et ce, dans la perspective de créer de nouvelles possibilités de marché, de stimuler l'innovation et les gains de productivité, ainsi que d'internaliser les externalités environnementales négatives (le principe de pollueur-payeur). Parmi les recommandations pour entamer ce virage, nous soulignons la nécessité de constituer un groupe d'experts en matière d'écofiscalité qui aurait le mandat de dresser l'inventaire et faire l'évaluation des mesures d'écofiscalité appropriées pour faciliter l'atteinte d'objectifs économiques, environnementaux et sociaux, tout en stimulant l'innovation et la compétitivité des entreprises, en tenant compte de leur contexte fiscal régional, continental et international, de même que l'adoption de recommandations guidant le choix des mesures d'écofiscalité pour le Québec³.

Tout en mettant en place de bonnes mesures d'écofiscalité, il faut toujours prendre en compte l'impact d'un cumul de charges (par exemple avec le marché du carbone sur lequel nous reviendrons ci-dessous) sur la compétitivité de nos entreprises et leurs décisions d'investissement en général ou de localisation de certaines de leurs activités.

³ Le président du Conseil du patronat du Québec a coprésidé un comité écofiscalité issu de l'Alliance Switch. L'Alliance a déposé un mémoire à la Commission comportant des propositions plus détaillées à ce sujet, dont nous endossons les grandes lignes.

d. La surtaxe sur les institutions financières

Le Conseil du patronat souhaite que la surtaxe temporaire imposée sur les salaires payés par les institutions financières et sur les primes d'assurance soit effectivement « temporaire » et qu'elle soit abolie, comme il a été prévu, le 31 mars 2017, et, qu'au 31 mars 2019, cette taxe revienne à son taux du 1^{er} janvier 2013.

e. L'écart de taxation

Si c'est acceptable d'avoir un traitement fiscal différent selon la taille de l'entreprise, le Conseil du patronat juge non souhaitable un très grand écart au regard du taux effectif d'imposition ou du crédit d'impôt entre les grandes et les petites entreprises. Un tel écart démultiplie l'incitation à privilégier une petite taille inefficace. D'ailleurs, l'OCDE, dans au moins une de ses revues pour le Canada, note en ce qui a trait aux crédits d'impôt pour la R-D : « La différence qui sépare les deux taux effectifs du crédit d'impôt est la plus grande de l'OCDE et démultiplie l'incitation à privilégier une petite taille inefficace ».

Un autre exemple a trait au traitement différencié des taxes spécifiques sur l'alcool entre les grands brasseurs et les microbrasseries. Au-delà d'un certain seuil de production, les réductions de taxes créent une distorsion dans le marché; il y aurait lieu de revoir les modalités de ces réductions pour les rendre plus efficaces et équitables et mieux soutenir les microbrasseries de plus petite taille.

f. Le transfert d'entreprises

Il apparaît que le système fiscal actuel favorise le transfert d'une entreprise à des tiers plutôt qu'à des membres de la famille de l'entrepreneur. Une des mesures qui pourrait être mise en œuvre, dans l'intérêt de la prospérité du Québec, consisterait à corriger cette situation et à créer des conditions fiscales facilitant le transfert harmonieux d'entreprises à la relève.

g. La fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons noté dans notre mémoire à la commission Godbout, la fiscalité des particuliers au Québec est la plus lourde et la plus progressive du Canada, et parmi les plus progressives au monde. Elle ne peut être ni augmentée ni être rendue plus progressive, sans que cela nuise à l'activité économique. La contribution des contribuables les plus riches à l'impôt dépasse déjà de beaucoup leur part des revenus et le Québec ne compte malheureusement pas beaucoup de « riches » qui pourraient être imposés davantage⁴. D'ailleurs, le taux marginal maximum atteint le seuil psychologique de 50 % (49,97 %) à partir d'un revenu de 135 000 \$. Rappelons aussi que les contribuables gagnant 100 000 \$ et plus, qui représentent 4,8 % des contribuables, contribuent pour 36 % de l'impôt.

⁴ 0,52 % des contribuables gagnent 250 000 \$ et plus au Québec, contre 0,83 % en Ontario et ailleurs au Canada.

2. Le Fonds vert

En lien un peu avec l'écofiscalité, nous soumettons quelques commentaires sur le marché du carbone, le système de plafonnement et d'échange (le SPEDE). Bien que le marché du carbone avec la Californie soit une voie d'avenir souhaitable, le Conseil du patronat considère qu'en l'absence d'autres joueurs nord-américains, le gouvernement du Québec doit s'assurer que les programmes pertinents soient mis en place et soient accessibles pour permettre à nos entreprises de demeurer compétitives.⁵ Il est encourageant de voir que l'état de Washington a déposé un projet de loi en ce sens et que l'Ontario songe à mettre d'une certaine façon un prix sur le carbone.

Il serait important, par ailleurs, d'utiliser des sommes du Fonds vert pour aider les entreprises à adopter les technologies et les pratiques nécessaires à baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. Il semblerait que l'accès des entreprises aux programmes existants est long et difficile.

Notamment, avec la deuxième phase de la Bourse du carbone qui commence, nous considérons que les contributeurs acheteurs de droits d'émission, dont les fonds seront versés au Fonds vert, doivent recevoir du soutien de la part du Fonds vert afin de réduire leurs émissions. Sans soutien vers la réduction à la source, ce système devient une taxation déguisée.

3. Mesures relatives aux secteurs de la santé et des services sociaux

Considérant que le portefeuille de la santé et des services sociaux représente à lui seul près de la moitié du budget du gouvernement du Québec, le Conseil du patronat estime que le réseau de la santé présente un grand potentiel de contrôle des coûts et de gains en matière d'efficacité, tout en préservant l'accessibilité ainsi que le niveau et la qualité des services.

Ainsi, au-delà de ce qui est proposé par les différents projets de loi actuellement à l'étude dans ce domaine, le fait d'envisager la participation du secteur privé pour l'utilisation de ressources actuellement sous-utilisées dans le réseau de la santé, comme les salles d'opération ou le temps de pratique des médecins, peut certainement contribuer à l'amélioration de l'offre de services tout en réduisant les coûts pour le gouvernement.

Par ailleurs, la volonté d'impliquer des professionnels de la santé autres que les médecins est sûrement pertinente. Plusieurs considérations entrent en jeu; le défi est de contrôler les coûts tout en préservant le niveau et la qualité des services, et en fournissant les bons incitatifs et un traitement équitable aux différentes parties prenantes.

Dans un souci d'efficacité, le Conseil du patronat appuie l'implantation du financement à l'activité dans le secteur de la santé et des services sociaux. Le Conseil considère que le

⁵ Pour plus de détails, voir le mémoire du Conseil du patronat du Québec soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

financement axé sur les patients fait en sorte que les ressources allouées aux établissements sont directement liées à des résultats concrets (les volumes de services publics, des indicateurs de qualité et d'accès ou le respect de protocoles et de procédures de soins)⁶, d'où l'importance de pouvoir compter sur des systèmes d'information performants.

4. L'évaluation périodique de l'efficacité des mesures

Le Conseil du patronat rappelle au gouvernement, dans ses efforts de contrôle de dépenses, l'importance d'une évaluation périodique de l'efficacité des changements, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Cet exercice s'avère fondamental, comme l'a montré récemment le rapport d'évaluation du *Renouveau pédagogique* au secondaire, à titre d'exemple⁷. Si les mesures adoptées ne donnent pas les résultats attendus, il serait important d'être prêt à changer le tir et se diriger vers de nouvelles mesures plus efficaces.

5. Le commerce électronique

Dans une optique de traitement fiscal équitable, le Conseil du patronat considère comme essentielle la lutte contre l'évasion fiscale liée au commerce électronique. Ces pratiques non seulement privent l'État de recettes importantes, mais constitue aussi une source de concurrence déloyale à l'encontre des entreprises du Québec puisque leurs clients doivent payer leurs produits pratiquement 15 % plus chers.

Le Conseil juge souhaitable que des efforts de coordination entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada soient déployés pour obliger les entreprises étrangères qui vendent en ligne au Québec à s'inscrire auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de Revenu Québec, à percevoir la taxe sur les produits et les services, de même que la taxe de vente harmonisée auprès de leurs clients au Canada, et à remettre le fruit de ces taxes à l'ARC et Revenu Québec.

6. La rémunération dans la fonction publique

La position du Conseil du patronat est de donner au secteur public la place qu'il mérite dans l'économie du Québec du 21^e siècle, soit une place de choix afin de le rendre plus attrayant et mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui. Nous reconnaissons aussi que la rémunération dans ce secteur doit être compétitive et adéquate pour permettre d'attirer et de retenir les bons candidats. Nous considérons toutefois que la sécurité d'emploi offerte dans la fonction publique, soit l'assurance d'avoir un emploi pratiquement à vie, de ne jamais subir de baisse de salaire et de pouvoir bénéficier d'une retraite à 70 % du salaire, doit être prise en compte dans l'appréciation des conditions en matière de rémunération.

⁶ Rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients (rapport Thomson), février 2014.

⁷ Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Renouveau pédagogique au secondaire - Rapport d'évaluation*; voir aussi *La Presse*, « La réforme pédagogique n'a pas rempli ses promesses », le 4 février 2015.

Les négociations dans le secteur public ne devraient pas être qu'une question purement budgétaire. Une organisation du travail plus flexible ainsi que l'attraction et la rétention d'un personnel qualifié et une productivité accrue sont aussi des enjeux qui sont chers au Conseil du patronat du Québec. Pour atteindre ces objectifs, il faut introduire plus de souplesse dans les conventions collectives. Il est nécessaire aussi de prendre en compte la situation spécifique de certaines spécialités stratégiques pour le gouvernement (comme par exemple les ingénieurs et les informaticiens).

Le contrôle des effectifs de l'État, par ailleurs, doit se faire suivant une démarche rigoureuse d'analyse des besoins, particulièrement de l'expertise requise au sein de chaque ministère et chaque organisme.

Par ailleurs, l'absentéisme ainsi que l'invalidité de courte et de longue durée dans les réseaux de la santé, de l'éducation et de la fonction publique représentent un coût important pour l'État et un défi de gestion pour les employeurs. En effet, ces indemnités auraient totalisé environ 670 millions \$ en 2013. De plus, l'absentéisme dans le secteur public serait généralement supérieur à celui observé dans le secteur privé, et ce, même après avoir tenu compte des facteurs explicatifs structurels, comme le taux de féminisation, la différence dans la composition par âge et la composition par métier.

Des données indiquent que les coûts en assurance-salaire dans le secteur de la santé s'élevaient à 425 millions \$ en 2013. Ils pourraient être contrôlés, même réduits, avec une gestion rigoureuse et intégrée. Nous avons soumis dans notre mémoire à la Commission de révision permanente des programmes des propositions concrètes en ce sens. Il en va de même pour le secteur de l'éducation et dans la fonction publique.

7. L'attestation de Revenu Québec (ARQ) et la lutte contre l'évasion fiscale

Le Conseil du patronat appuie fermement les efforts de lutte à l'évasion fiscale. L'équité est de rigueur lorsqu'il s'agit de contribuer au trésor de l'État. Il s'agit aussi d'éliminer une source de concurrence déloyale entre les entreprises qui se conforment à leurs obligations et celles qui abusent du système. Il ne faudrait cependant pas que le processus de lutte contre l'évasion fiscale impose un fardeau administratif indu aux entreprises, notamment en leur transférant des responsabilités et des obligations de vérification que devrait assumer Revenu Québec.

Le Conseil ne s'oppose pas à l'idée d'attestation de Revenu Québec. Cependant, les nouvelles exigences d'attestation dans le secteur de la construction et des agences de placement, proposées dans le projet de loi n° 28, soulèvent quelques préoccupations. À titre d'exemple de difficultés d'implantation, figurent notamment les éléments suivants : le renouvellement aux trois mois, le cumul de 25 000 \$, la date de début des travaux et les contrats verbaux. Nous estimons que, pour les fautes de nature administrative, comme les cas d'omissions, il faudrait aussi que les amendes soient en lien avec l'ampleur de l'infraction et éviter leur multiplication. Il faudrait également s'assurer que la procédure d'obtention soit facile dans la pratique, et pour cela, entre autres, examiner aussi la

possibilité d'utiliser de façon optimale les supports technologiques pour l'obtention et la validation ainsi que la conservation de l'attestation⁸.

Dans l'analyse des impacts de l'administration fiscale, on fait souvent référence à des coûts qui semblent minimes pour les sociétés de remplir leurs obligations, comme cette attestation ou la certification. Or, un volet important n'est peut-être pas pris en considération : celui de la vérification de la conformité exercée auprès des entreprises par Revenu Québec. Les exemples pleuvent actuellement concernant les coûts prohibitifs résultant de cotisations hâtives et de contestations subséquentes.

8. La loi du 1 %

Dans l'effort pour une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins du marché du travail et, en même temps, d'allègement administratif, le Conseil du patronat propose essentiellement d'augmenter considérablement le nombre d'entreprises qui sont exemptées de la déclaration du 1 % (*Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation* (CQIF)). Ainsi, toute entreprise qui accepte des stages structurés en milieu de travail avec les réseaux d'éducation serait incluse d'office dans le Règlement et recevrait un CQIF, que ces stages soient pour la clientèle des réseaux scolaires réguliers (secondaire professionnel ou collégial) ou pour les travailleurs en emploi ou en recherche d'emploi.

De plus, toute entreprise qui s'engagerait dans un PAMT (programme d'apprentissage en milieu de travail) reconnu par la CPMT serait incluse *de facto* dans le Règlement. De surcroît, si on enlève la contrainte actuelle de payer pour qu'une entreprise soit exemptée de ce règlement (ce qui est quelque peu illogique : exiger un débours pour un comportement exemplaire), on augmenterait considérablement le nombre d'entreprises qui n'auraient plus de contraintes administratives et fiscales au regard de la loi du 1 %.

Enfin, cette solution aurait pour principal avantage d'être un fort incitatif et de promouvoir et favoriser les divers types de stages en milieu de travail, ce qui, par ailleurs, fait consensus au sein de la CPMT, tout en étant conforme aux orientations du gouvernement. Par ailleurs, le Conseil du patronat privilégie de façon générale un congé de taxe sur la masse salariale (par exemple, les cotisations au FSS) pour aider les entreprises dans leurs efforts de formation ou pour promouvoir les stages en milieu de travail.

9. La taxe sur le tabac et sur l'alcool

Ces deux taxes, au cours des deux dernières années, ont été une cible privilégiée de hausses pour renflouer les coffres de l'État. Or, ces hausses comportent des risques d'effets non désirables pour les entreprises de ces secteurs et pour l'économie en général. Nous attirons votre attention sur ce point.

⁸ Le Conseil expose plus en détail sa position dans son mémoire sur le projet de loi n° 28, février 2015, (<https://www.cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2015/02/memoire020215.pdf>).

Après deux augmentations consécutives en un an et demi des taxes sur le tabac, le Conseil du patronat propose de cesser les hausses et d'examiner pour l'avenir la possibilité d'une indexation de ces taxes à l'inflation. Selon nous, en plus d'apporter des recettes supplémentaires à l'État, cette mesure reste prévisible et permet de lutter contre la contrebande et le tabagisme. Actuellement, des hausses subites et substantielles ont pour effet de raviver le commerce illicite au détriment des détaillants honnêtes et légaux puisque les réseaux de contrebande de produits du tabac sont toujours en place pour répondre à la demande. Cela a pour effet aussi de générer des recettes plus faibles que prévu. Dans l'éventualité que le gouvernement se dirige vers une indexation, il faudrait que de telles hausses soient prévisibles avec des délais d'entrée en vigueur appropriés.

Les taxes spécifiques ont tendance à être absorbées en partie par les entreprises, ce qui ne nous semble pas l'objectif. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la taxe spécifique sur l'alcool, les deux dernières hausses ayant été absorbées en partie par les entreprises et non par les consommateurs en raison de la structure du marché et de la forte concurrence. L'impact de ces hausses risque alors de se répercuter sur la rentabilité des entreprises et, ultimement, sur les emplois directs et indirects existants ou qui pourraient exister.

10. Les tarifs d'Hydro-Québec

Il faudrait utiliser notre électricité pour favoriser la compétitivité de nos entreprises et le développement de notre économie. Il s'agit ici de traiter l'énergie comme un intrant et un levier de développement économique. Pour la grande industrie génératrice de bons emplois et de richesse, la compétitivité passe obligatoirement par un accès à de l'énergie à un coût concurrentiel par rapport aux autres régions du monde. Les changements survenus partout dans le monde au regard du coût de l'énergie imposent de procéder à une révision de la politique tarifaire touchant les entreprises afin de s'assurer que le Québec demeure compétitif avec les régions les plus performantes par rapport à nos secteurs industriels.

L'offre énergétique devra être prévisible et stable, à moyen et long terme, et compétitive à l'échelle mondiale. Soutenir le développement de « grappes industrielles » ou « attirer et développer des entreprises manufacturières à valeur ajoutée » constituent donc des objectifs qui peuvent être souhaitables. Le gouvernement doit être prudent toutefois pour éviter, notamment, une approche déséquilibrée où l'on miserait sur une industrie ou un secteur au détriment d'autres.

11. Les droits de scolarité universitaires

La question des droits de scolarité universitaires n'a pas été réglée selon nous. L'indexation sera clairement insuffisante aussi longtemps qu'il n'y aura pas un certain rattrapage. Au-delà des droits de scolarité comme tels, d'autres modifications valent la peine d'être explorées attentivement. Une première piste pourrait être de trouver des moyens de récompenser la réussite, la persévérance et la diplomation dans les délais prescrits, ce qui constitue le véritable défi plutôt que l'accessibilité aux études universitaires qui, par ailleurs, n'est pas plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada.

Une autre avenue pour améliorer le financement des universités est celle de la modulation, soit une augmentation asymétrique – c'est-à-dire différenciée selon les coûts des divers programmes d'études – des droits de scolarité. Cette modulation pourrait se faire pendant une période de transition.

Tout comme le financement public doit s'ajuster en fonction des coûts dans les différents programmes, le financement privé devrait être ajusté de la même façon, et ce, par souci d'efficacité et d'équité entre les étudiants. Le CIRANO a produit un document très utile sur cette question qui peut servir de base de réflexion.

De plus, le Conseil du patronat invite le gouvernement à examiner une seconde forme de modulation, dans le but d'inciter les jeunes à se diriger vers des études qui correspondent aux professions les plus demandées sur le marché du travail.

12. Favoriser l'investissement privé dans l'économie et créer de la richesse collective

Une croissance économique et une création de richesse soutenues sont les meilleurs moyens pour atteindre et maintenir des finances publiques saines à long terme. Nous saluons l'annonce récente du gouvernement bonifiant le congé fiscal pour les grands projets en abaissant le seuil d'admissibilité. Il s'agit là d'un exemple de mesures pour encourager l'investissement privé.

Par ailleurs, l'exploitation responsable de nos ressources naturelles est une condition nécessaire au développement économique et à la prospérité du Québec, qu'on pense, notamment, au secteur minier, énergétique dont les hydrocarbures ou au secteur forestier. Sans oublier évidemment tout le potentiel offert par le fleuve Saint-Laurent et le secteur maritime. Des mesures qui n'ont pas d'incidence budgétaire, comme s'assurer que le processus menant à toute loi ou tout règlement ou toute délivrance de permis, soit plus efficace et soit basé sur des arguments rationnels et bien documentés, contribuent à un tel développement.

Dans un autre domaine, le Conseil du patronat invite le gouvernement à aider à mettre sur pied une grappe dans le secteur de la construction, un écosystème de l'industrie élargie de la construction en vue de permettre à ce secteur de redevenir un fer de lance dans le développement économique du Québec, tant localement qu'à l'international. Pour se sortir de l'expérience récente malheureuse, il faut redonner à ce secteur l'occasion de se rebâtir et refaire la fierté du Québec. D'importants joueurs existent dans cet écosystème, dans la construction strictement parlé, et aussi dans l'architecture, le génie-conseil, les équipements et d'autres. Ces joueurs peuvent et doivent contribuer au développement économique du Québec, et affirmer aussi leur présence sur les marchés internationaux.